

Communiqué du conseil municipal du 18 décembre 2015

13 présents – 2 absents excusés J Le Dias, et S Morisco (pouvoir donné à JP Marcel).
Début de séance à 20h10. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant.

Approbation du CR du conseil municipal du 27/11/2015.

1- Communication

1.1 Actualités municipales : Le conseil retient le devis du Studio Elle d'ange pour l'externalisation des actualités municipales, à raison de 2 parutions mensuelles. Le coût et la prestation sont identiques à l'année précédente (100€/mois). JP Marcel s'étonne du coût de la lettre bimensuelle et du site de la mairie.

1.2 Bulletin municipal 2016: le conseil souhaite poursuivre avec l'entreprise Com & Graph ; et accepte à l'unanimité le devis de 1 780 € HT pour impression de 600 exemplaires du bulletin municipal. A noter que la mise en pages est réalisée en interne par les agents de la Maison du Patrimoine.

1.3 Programmation culturelle 2016 : la commission Culture-communication souhaite éditer une brochure de 16 pages pour communiquer sur l'agenda culturel de la commune. Ce travail sera confié à Com & Graph avec tirage de 2000 exemplaires pour 590 € HT. Devis approuvé à l'unanimité.

2- Personnel

2.1 Réorganisation du service d'entretien des locaux communaux au 1er janvier 2016 : Suite au non renouvellement d'un CDD, le Maire présente la nouvelle organisation du service d'entretien au conseil. Certaines heures sont réparties sur d'autres agents et le nombre d'heures affecté à l'entretien de l'école élémentaire et à la maison du Patrimoine est réduit, d'où une économie substantielle obtenue. A noter que les normes d'entretien concernant notamment l'école, sont respectées.

3- Travaux

3.1 Travaux sur le réseau d'éclairage public : M. El Amine présente le budget de dépense prévisionnelle concernant l'éclairage public, pour les 3 prochaines années. Il s'agit de remettre l'ensemble du réseau aux normes de sécurité et de moderniser les points lumineux, ce qui permettra de réaliser des économies sur la consommation électrique. Pour l'année 2016, il est prévu d'engager 8157 € (montant restant à charge pour la commune) pour remise aux normes de 13 armoires : le coût global serait d'environ 20 000 €.

3.2 Approbation du calendrier Ad'Ap : Le conseil est amené à examiner l'Agenda d'accessibilité handicapés, préparé par la société SOLEUS, pour mettre les bâtiments recevant du public aux normes. 12 bâtiments sont concernés. L'objectif prioritaire retenu est de mettre en conformité les bâtiments les moins accessibles actuellement. Les deux prochaines années seront consacrées à l'aménagement de la mairie, et l'année 2018 au groupe scolaire. Les autres bâtiments seront adaptés sur les années suivantes jusqu'en 2021. Le montant total des travaux à planifier de 2016 à 2021 est estimé à 248 700 €. Il s'agit d'une hypothèse budgétaire haute hors subventions éventuelles. L'agenda est approuvé à l'unanimité, et le maire est chargé de présenter le dossier au préfet pour validation.

3.3 Travaux de tranchée au musée : Dans l'attente d'un 2ème devis, le dossier sera réexaminé lors du prochain conseil.

3.4 Travaux d'enrobé des Boissières : Le devis de l'entreprise BERTRAND regroupant les travaux d'enrobé rue des Boissières et la tranchée au musée permet une économie de 916 €. D'autres entreprises seront consultées avant de prendre une décision.

3.5 Mise en œuvre du 0 phyto : La municipalité est déjà engagée depuis 2 ans avec les services techniques sur le 0 phyto, qui consiste à ne plus employer de produits pesticides dans les espaces verts à partir de 2020. Un plan communal devra être travaillé par la commission des travaux avec le concours du service technique. Un engagement avec l'association FREDON (qui a une délégation du Conseil Régional sur le sujet) permettrait d'obtenir des subventions pour l'acquisition de matériel.

3.6 Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal (par ERDF) : Un nouveau dispositif réglementaire permet d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant les ouvrages de transport et distribution d'électricité. Afin de faciliter la gestion de cette redevance, ERDF, en accord avec le SEDI la versera annuellement et indépendamment des éventuels chantiers sur la commune. Le conseil décide à l'unanimité d'instaurer cette redevance et de fixer le montant au plafond et le mode de calcul, conformément au décret du 25 mars 2015.

4. Finances (points additionnels)

4.1 Indemnité de gardiennage des églises : Le conseil adopte le principe de verser une indemnité de gardiennage des églises (entretien de l'église + cimetière) à M. Robert MEUNIER pour la durée du mandat. Elle sera de 474,22 € pour l'année 2015, soit le montant maximum prévu par les textes.

5. Questions diverses

Aménagement du terrain du Pellan : le Maire rappelle le lancement d'un appel à candidatures pour une mission d'étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère pour l'aménagement d'un nouveau quartier sur le site du Pellan. La date limite de réception des offres est fixée au 22 mars 2016.

Vœux du Maire : les vœux du Maire auront lieu Dimanche 3 janvier 2016 à 11h00 à la salle des fêtes.

Fin du conseil municipal à 21h55

Prochaine réunion : jeudi 6 février 2016